



Date d'achat pour promesse de vente

Par roulliette, le **24/11/2013 à 18:06**

Bonjour

je souhaiterais savoir si lors d'une promesse de vente la date d'achat ne pas etre preciser en temps que date mais en noter effective des la vente de la propriété des fururs acheterus

Je m'explique notre maison et en vente et nous souhaitons acheter une autre maison (changement de region) mais nous ne pouvons pas refaire de credit donc nous ne pouvons acheter cette maison pour le moment

Cordialement